Termes de référence (TdR) pour les achats de prestations de services d'une valeur inférieure au seuil de l'UE

Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

CONFIDENTIAL

Prestations de conseil pour le développement et l'intégration de mécanismes de finance carbone dans les projets d'énergies renouvelables et d'électrification au Tchad	**Numéro du projet: G-018155-002** **Numéro d'appel d'offres 10060740**

0. Liste des sigles et abréviations 2

1. Contexte 3

2. Mission du contractant 4

3. Conception 7

4. Concept de ressources humaines 8

5. Consignes de calcul 11
   Affectation du personnel et frais de voyage et de déplacement 11
   Aspects de durabilité en matière de voyages 12
   Cadre estimatif détaillé 12
   Ateliers et événements, formations initiales et continues 14

6. Contributions de la GIZ ou d'autres acteurs 14

7. Protection de données 15

8. Annexes 15

0. Liste des sigles et abréviations

ADERM	Agence pour le Développement de l'Électrification Rurale et de la Maitrise de l'Energie
AFC	Agence Française de Développement
ARSE	Autorité de Régulation du Secteur de l'Energie Electrique
BMZ	Ministère fédéral de la coopération économique et du développement
CCC	Cadre de Concertation Communale
CD	Coopération au développement
Conditions générales	Conditions générales relatives à la fourniture de services et d'ouvrages pour la GIZ GmbH
ECD	Expert·e en mission de courte durée
ER	Energies Renouvelables
JE	Jour-d'Expert
JM	Jour-Mois
MATD	Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation
MEE	Ministère de l'Eau et de l'Energie
MRV	Mesure, rapportage et vérification
MFBEPCI	Ministère des Finances, du Budget, de l'Économie, de la Planification et de la Coopération internationale
NBMS	Corridor N'Djamena – Bongor – Moundou - Sarh
ODD	Objectifs de Développement Durable
OSC	Organisations de la Société Civile
PDC	Plan de Développement Communal
PME	Petites et moyennes entreprises
PND	Plan National de Développement
PTF	Partenaire Technique et Financier
SE	Schéma d'évaluation technique
TchadElec	Société Tchadienne d'Électricité (avant : SNE)
TdR	Termes de Réference
UE	Union Européenne

1. Contexte

Le secteur de l'énergie constitue un enjeu majeur pour le développement économique et social du Tchad. Le taux d'accès à l'électricité reste faible, en particulier en dehors des principaux centres urbains, tandis que de nombreuses villes secondaires, entreprises et institutions dépendent encore de groupes électrogènes diesel ou de solutions individuelles. Dans ce contexte, le Gouvernement tchadien a fait de l'accélération de l'électrification et du développement des énergies renouvelables une priorité nationale, notamment dans le cadre du Pacte national de l'énergie et de l'initiative Mission 300. La mobilisation du secteur privé et de sources de financement complémentaires constitue un élément important de cette stratégie.

Le projet VELA, mandaté par le Ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ) et cofinancé par l'Union européenne, contribue à cette dynamique en améliorant l'accès des ménages, entreprises, coopératives et institutions publiques à une électricité produite à partir d'énergies renouvelables dans les villes secondaires du sud du Tchad. Son premier résultat vise notamment le développement de mini-réseaux alimentés principalement par l'énergie solaire en partenariat avec le secteur privé. Des opérateurs privés doivent contribuer au financement des investissements et assurer l'exploitation durable des infrastructures. Cette orientation vers l'investissement et l'exploitation par le secteur privé est déjà au cœur du résultat 1 de VELA.

Dans ce modèle, la viabilité économique et financière à long terme des mini-réseaux constitue un enjeu central. Outre les recettes provenant de la vente d'électricité, il convient donc d'examiner les possibilités de mobiliser des sources de revenus complémentaires, susceptibles d'améliorer la rentabilité des investissements, de renforcer l'attractivité des projets pour le secteur privé et de contribuer à leur pérennité. La valorisation des réductions d'émissions de gaz à effet de serre à travers les marchés carbone peut constituer une de ces possibilités.

Ce potentiel reste toutefois encore peu développé dans le secteur des mini-réseaux au Tchad. Sa mobilisation nécessite non seulement de clarifier les conditions techniques, économiques, institutionnelles et juridiques applicables et d'identifier les mécanismes de certification appropriés, mais également de développer durablement les capacités nationales nécessaires à la préparation et à la gestion de projets carbone.

À cet égard, l'ADERM, en tant qu'acteur public chargé du développement de l'électrification rurale et partenaire de mise en œuvre de VELA, est appelée à jouer un rôle central. La prestation devra donc accorder une importance particulière au renforcement de ses capacités institutionnelles et techniques, notamment à travers un accompagnement pratique, le transfert de compétences ainsi que le développement d'outils, de procédures et de méthodes lui permettant d'identifier des projets éligibles, d'évaluer leur potentiel carbone, d'accompagner leur préparation et leur certification et d'assurer leur suivi dans la durée.

L'objectif n'est ainsi pas uniquement d'étudier le potentiel de la finance carbone, mais de mettre l'ADERM en capacité de développer progressivement un portefeuille de projets susceptibles d'accéder aux marchés carbones. Cette démarche sera appliquée concrètement, dans un premier temps, à au moins deux mini-réseaux soutenus par VELA à Kélo et Pala, qui serviront de projets pilotes et de base à la réplication de l'approche à d'autres projets d'électrification renouvelable au Tchad.

2. Mission du contractant

Le contractant appuie l'ADERM et les autres institutions compétentes dans le développement et la mise en œuvre d'une approche opérationnelle permettant de mobiliser la finance carbone pour les mini-réseaux alimentés par des énergies renouvelables au Tchad.

La prestation poursuit trois objectifs étroitement liés : **(i)** établir les conditions techniques, économiques, institutionnelles et juridiques permettant de mobiliser la finance carbone ; **(ii)** développer et **ancrer durablement au sein de l'ADERM les capacités, compétences, procédures et outils nécessaires** à la préparation et au suivi de projets carbone ; et **(iii)** mettre cette approche en pratique à travers le développement progressif d'un portefeuille de projets, en commençant par au moins les deux mini-réseaux soutenus par VELA à Kélo et Pala.

Le **renforcement des capacités et le transfert de compétences constituent le fil conducteur de l'ensemble de la prestation**. Le contractant ne se limite pas à produire des analyses ou des documents, mais développe les solutions conjointement avec les institutions partenaires. Les cadres désignés de l'ADERM sont associés directement aux différentes étapes de l'identification, de l'évaluation, de la préparation, de la certification et du suivi des projets afin de permettre une appropriation institutionnelle et la reproduction progressive de l'approche sur d'autres projets.

Le contractant présentera :

- une méthodologie de travail participative et de transfert de compétences, précisant notamment l'implication des cadres de l'ADERM ;
- un calendrier de travail avec jalons, responsabilités et modalités de coordination ;
- une approche pour l'ancrage institutionnel des compétences, procédures, outils et systèmes de gestion des données développés ;
- les principaux risques de mise en œuvre et mesures d'atténuation, notamment concernant la disponibilité des données, l'avancement des projets pilotes et les processus externes de certification.

La prestation est structurée autour de trois axes de travail complémentaires, mis en œuvre en parallèle et de manière étroitement articulée.

Axe 1 – Cadre institutionnel, juridique et économique et mécanisme de finance carbone

Le contractant analyse, conjointement avec l'ADERM et les autres institutions concernées, les conditions permettant de mobiliser la finance carbone pour les mini-réseaux d'énergies renouvelables au Tchad et développe une approche adaptée au contexte national, y compris l'évaluation de l'éligibilité des projets au titre des principaux standards et mécanismes pertinents, notamment le Gold Standard, Verra et les mécanismes prévus à l'Article 6 de l'Accord de Paris ; l'identification des voies de certification possibles ainsi que l'estimation des coûts et délais associés, et l'identification des options les plus appropriées au contexte tchadien

Les prestations comprennent notamment :

(1) l'analyse des marchés, standards, mécanismes de certification et méthodologies carbone pertinents pour les mini-réseaux et l'identification des options les plus appropriées au contexte tchadien ;

(2) l'évaluation du potentiel économique de la finance carbone, notamment des réductions d'émissions mobilisables, des revenus potentiels, des coûts de transaction et de certification ainsi que de leur contribution possible à la viabilité financière des projets et à leur attractivité pour les investisseurs privés ;

(3) l'analyse du cadre juridique, réglementaire et institutionnel applicable au Tchad, y compris les responsabilités des institutions concernées, les droits sur les réductions d'émissions et les crédits carbone, leur transfert ainsi que les modalités possibles de répartition des revenus entre les acteurs publics et privés ;

(4) la définition, avec l'ADERM et les autres institutions compétentes, d'une approche opérationnelle et reproductible pour l'identification, la préparation, la certification et le suivi de projets carbone liés aux mini-réseaux.

Les analyses et le développement de l'approche sont réalisés conjointement avec les cadres désignés de l'ADERM et des autres institutions concernées afin d'assurer, dès le début de la prestation, le **transfert des connaissances et l'appropriation institutionnelle** des solutions développées.

Axe 2 – Renforcement des capacités et ancrage institutionnel

Le renforcement des capacités accompagne l'ensemble de la prestation. Il vise non seulement à transmettre des connaissances sur la finance carbone, mais surtout à permettre à l'ADERM de disposer durablement des compétences, responsabilités, procédures et outils nécessaires pour identifier, préparer, accompagner et suivre des projets carbones.

Le contractant :

(5) réalise une évaluation ciblée des capacités existantes et des besoins de l'ADERM et, le cas échéant, des autres institutions directement concernées ;

(6) clarifie, avec les partenaires concernés, les rôles et responsabilités institutionnels relatifs à l'identification, au développement, à la certification et au suivi des projets carbone ;

(7) conçoit et met en œuvre un programme pratique de formation et d'accompagnement portant notamment sur le fonctionnement des marchés carbone, l'évaluation de l'éligibilité et du potentiel carbone d'un projet, les méthodologies applicables, le MRV, les procédures de certification ainsi que les aspects économiques, financiers et contractuels ;

(8) développe conjointement avec l'ADERM les procédures, outils, modèles de documents et instruments numériques de suivi et de gestion des données nécessaires à l'identification, à la préparation et au suivi des projets, notamment pour les besoins de mesure, de rapportage et de vérification (MRV) ;

(9) appuie l'ADERM dans la mise en place d'une organisation de travail permettant d'assurer ces fonctions dans la durée, ainsi que d'un dispositif permettant de conserver, actualiser et transmettre les connaissances acquises au sein de l'institution ;

(10) assure un transfert de compétences par apprentissage pratique (*learning by doing*), en associant directement les cadres désignés de l'ADERM à la préparation et à l'accompagnement des projets pilotes.

Axe 3 – Développement du portefeuille et mise en œuvre sur les projets pilotes

En parallèle aux deux axes précédents, le contractant accompagne l'ADERM dans la constitution progressive d'un portefeuille de projets susceptibles de mobiliser la finance carbone. La préparation des projets pilotes constitue le principal support d'apprentissage pratique et permet de tester et d'affiner les procédures et outils développés.

Les prestations comprennent notamment :

(11) le développement de critères permettant à l'ADERM d'identifier et de présélectionner des projets présentant un potentiel de certification carbone ainsi qu'une première identification de projets susceptibles d'intégrer progressivement le portefeuille ;

(12) l'évaluation détaillée de l'éligibilité et du potentiel carbone des mini-réseaux de Kélo et Pala, y compris les besoins en données, les scénarios de référence, les réductions d'émissions attendues, les exigences de MRV, les coûts associés et la viabilité économique de la certification ;

(13) la sélection et la justification de la voie de certification la plus appropriée pour chacun des projets pilotes et l'élaboration d'une feuille de route précisant les étapes, responsabilités, coûts, données nécessaires et délais ;

(14) la préparation, conjointement avec les cadres désignés de l'ADERM, des documents, données et dispositifs de MRV nécessaires à l'engagement des projets dans le processus de certification retenu, y compris la définition des exigences relatives à la collecte, à la gestion et à l'archivage des données et leur articulation avec les systèmes de comptage et de monitoring des mini-réseaux ;

(15) l'accompagnement opérationnel des projets pilotes dans le processus de certification, y compris l'appui aux démarches auprès des organismes, standards, registres et autres acteurs concernés, dans la mesure permise par l'état d'avancement des mini-réseaux pendant la durée du contrat.

La mise en œuvre des projets pilotes est conçue comme un processus d'apprentissage institutionnel : les expériences acquises à Kélo et Pala sont systématiquement documentées, intégrées dans les outils et procédures développés et utilisées pour permettre à l'ADERM de reproduire progressivement l'approche sur d'autres projets d'électrification renouvelable au Tchad.

Les analyses, outils, procédures et solutions sont développés conjointement avec les partenaires afin d'assurer leur appropriation institutionnelle et leur utilisation autonome au-delà de la durée de la prestation. Une attention particulière est accordée à l'apprentissage pratique à travers les projets pilotes de Kélo et Pala.

Pendant la durée du contrat, des jalons devront être atteints comme indiqué dans le tableau ci-après :

Jalons / étapes du processus / prestations partielles	**Date / lieu / responsable**
Jalon 1 – Cadre et mécanisme de finance carbone définis Analyse des options de certification et du cadre juridique, institutionnel et	**Mi-Février 2027** / N'Djamena / Contractant, ADERM

économique ; approche opérationnelle définie conjointement avec l'ADERM.	
Jalon 2 – Capacités, procédures et outils opérationnels en place Personnel accompagné et formé ; procédures, outils de présélection, modèles et dispositifs de MRV et de gestion des données développés et mis en application.	**S2 2027** / N'Djamena / Contractant, ADERM
Jalon 3 – Projets pilotes de Kélo et Pala préparés Éligibilité et potentiel carbone évalués ; voies de certification et feuilles de route définies ; exigences de MRV intégrées dans la préparation des mini-réseaux.	**S2 2027** / N'Djamena, Kélo, Pala / Contractant, ADERM
Jalon 4 – Démarches de certification des projets pilotes engagées Documentation et dispositifs de MRV préparés ; démarches de certification engagées selon l'état d'avancement des mini-réseaux..	**2028** / Tchad / Contractant, ADERM
Jalon 5 – Approche institutionnellement ancrée et réplicable Responsabilités, procédures et outils maîtrisés par l'ADERM ; expérience de Kelo et Pala capitalisée et appliquée à l'identification d'autres projets.	**Fin 2028** / N'Djamena / Contractant, ADERM
Jalon 6 – Mécanisme consolidé et portefeuille développé Portefeuille de projets additionnels identifié et priorisé ; mécanisme opérationnel et reproductible consolidé permettant à l'ADERM de poursuivre la préparation et le suivi de projets carbone.	**S1 2029** / N'Djamena / Contractant, ADERM

Durée de la mission : **du 15.02.2027 au 31.07.2029.**

3. Conception

Le soumissionnaire doit montrer dans son offre *comment* les prestations mentionnées au chapitre 2 (Mission du contractant) peuvent être fournies, le cas échéant en tenant compte d'autres exigences méthodologiques (conception technique et méthodologique). Le soumissionnaire doit en outre décrire de quelle manière sera organisée la gestion du projet pour la fourniture de prestations.

Conception technique et méthodologique

Stratégie (1.1) : le soumissionnaire doit aborder les tâches lui incombant en se plaçant dans le contexte des objectifs des prestations faisant l'objet de l'appel d'offres (cf. chapitre 1 « Contexte ») (1.1.1). Ensuite, le soumissionnaire présente et justifie la stratégie explicite qu'il entend mettre en œuvre pour fournir les prestations dont il assume la responsabilité (cf. chapitre 2 « Mission du contractant ») (1.1.2).

Le soumissionnaire doit présenter les acteurs importants pour les prestations dont il aura la responsabilité et décrire la **coopération (1.2)** avec ces acteurs

Le soumissionnaire doit présenter et expliquer l'approche et la démarche qu'il entend adopter pour **piloter** les mesures avec les partenaires du projet (1.3.1) ainsi que sa contribution au **suivi des résultats** (1.3.2).

Le soumissionnaire doit décrire les **processus** essentiels des prestations dont il aura la responsabilité et établir un **plan d'opérations** ou un planning d'exécution (1.4.1) montrant comment les prestations définies au chapitre 2 (Mission du contractant) seront fournies. Dans ce contexte, il lui est demandé de décrire notamment les étapes de travail nécessaires et de prendre le cas échéant en compte les jalons et les **contributions** d'autres acteurs (prestations de partenaires) conformément au chapitre 2 « Mission du contractant » (1.4.2).

Le soumissionnaire doit décrire au point **« Apprentissage et innovation »** comment il entend contribuer à la gestion des connaissances du partenaire (1.5.1) et de la GIZ et encourager les effets de mise à l'échelle (1.5.2).

Gestion de projet du contractant (1.6)

Le soumissionnaire doit décrire son concept de soutien technique. Le lot standard de soutien technique inclut les prestations ci-dessous, lesquelles doivent être intégrées dans les taux des honoraires du personnel proposé à titre de charges accessoires de personnel, conformément au point 3.1 des Conditions générales de la GIZ (1.6.1, 1.6.2):

- contrôle des prestations ;
- pilotage en vue de l'adaptation à l'évolution des conditions d'ensemble ;
- garantie de la circulation de l'information entre le contractant et la GIZ ;
- responsabilité du contractant pour ses expert·e·s ;
- gestion de l'exécution du marché axée sur les processus ;
- gestion administrative du projet.

Autres exigences (1.7)

Le contractant doit démontrer une approche participative et axée sur le transfert de compétences, associant étroitement l'ADERM et, selon les besoins, les autres institutions compétentes à l'ensemble des travaux.

4. Concept de ressources humaines

Le soumissionnaire doit proposer des personnels pour les postes mentionnés ci-après et décrits en termes de tâches et de qualifications et joindre les curriculums vitæ correspondants (cf. chapitre 7).

Les qualifications énumérées ci-après correspondent aux exigences permettant d'atteindre le total maximal de points dans le cadre de l'évaluation technique.

Direction de l'équipe – Expert·e en marchés carbone, certification et MRV (voir SE 2.1)

<u>Tâches de la diréction de l'équipe</u>

- Responsabilité globale pour les lots de prestations de conseil fournies par le contractant (qualité et respect des délais)
- Coordination et garantie de la communication avec la GIZ, les partenaires et les autres parties prenantes du projet
- Responsabilité technique pour la structuration économique et financière de l'approche de finance carbone et son articulation avec le financement des projets d'énergies renouvelables
- Gestion du personnel, notamment identification des besoins en missions de courte durée dans le cadre du budget disponible, planification et pilotage des interventions

et encadrement des expert·e·s locaux·ales et internationaux·ales en mission de courte durée
- Établissement régulier de rapports dans les délais requis
- Collaborer avec la GIZ, l'ADERM et les autres parties prenantes pour la collecte, l'analyse et l'interprétation des données nécessaires à l'évaluation du potentiel carbone des projets.
- Analyser les marchés carbone, standards, méthodologies et mécanismes de certification applicables aux projets d'énergies renouvelables et de mini-réseaux et recommander les options adaptées au contexte tchadien.
- Évaluer l'éligibilité des projets, définir les scénarios de référence et l'additionnalité et modéliser les réductions d'émissions susceptibles d'être générées.
- Définir les exigences et dispositifs de mesure, rapportage et vérification (MRV), y compris les méthodes et outils numériques pour la **collecte, le traitement, l'agrégation, le contrôle qualité, l'analyse, la modélisation et l'archivage des données**.
- Appuyer la préparation des projets pilotes de Kélo et Pala pour la certification carbone, notamment la préparation de la documentation requise et des feuilles de route de certification.
- Accompagner l'ADERM dans les démarches auprès des standards, registres, organismes de validation et de vérification et autres acteurs concernés par le processus de certification.
- Développer conjointement avec l'ADERM des **outils et modèles numériques reproductibles** permettant le traitement et l'agrégation des données, la modélisation des émissions et réductions d'émissions ainsi que la préparation des données nécessaires au MRV et à la certification.
- Assurer le transfert de compétences aux cadres désignés de l'ADERM à travers leur implication pratique dans l'évaluation, la préparation, le MRV et la certification des projets pilotes, y compris la **formation pratique à l'utilisation des logiciels, outils et modèles développés**.

<u>Qualifications Expert 1</u>

- **Études (2.1.1)** : Diplôme universitaire (Master ou équivalent) en économie, sciences environnementales, énergie, ingénierie, changement climatique ou discipline équivalente.
- **Langue (2.1.2)** : Excellente maîtrise du français (C1) (7/10 points). Bonne maîtrise de l'anglais (B2) (3/10 points).
- **Expérience professionnelle générale (2.1.3)** : 8 ans d'expérience professionnelle dans les domaines de la finance carbone, des marchés carbone, de l'atténuation du changement climatique ou du développement de projets carbone.
- **Expérience professionnelle spécifique (2.1.4)** :
    - 7 ans d'expérience dans le **développement et la certification de projets carbone** (2/10 points),
    - Application de méthodologies carbone (2/10 points) : deux références pertinentes*
    - Établissement de scénarios de référence et analyse de l'additionnalité (2/10 points) : deux références pertinentes*
    - Quantification et modélisation des réductions d'émissions (2(10 points) : deux références pertinentes*
    - Conception et mise en œuvre de systèmes MRV (2/10 points) : deux références pertinentes*

Note : * Définition des références pertinentes : Une référence pertinente peut correspondre à la participation ou à la direction d'un projet, d'une étude, d'une étude de préfaisabilité ou de faisabilité, ainsi qu'à la rédaction ou à la contribution substantielle à un rapport technique ou à une publication spécialisée portant sur le domaine concerné. La référence doit permettre d'identifier clairement les travaux réalisés, le rôle de l'expert et leur pertinence par rapport au domaine évalué. Une même référence peut être prise en compte pour plusieurs domaines, à condition que les compétences correspondantes soient effectivement démontrées.

- **Expérience en leadership/gestion (2.1.5)** : 3 ans d'expérience en tant qu'expert·e senior ou responsable technique dans le développement, la certification ou le suivi de projets carbone
- **Expérience régionale (2.1.6)** : 3 ans d'expérience professionnelle dans des projets carbone, climatiques ou énergétiques en Afrique subsaharienne
- **Expérience de développement (2.1.7)** : 3 ans d'expérience dans des projets de coopération au développement financés par des bailleurs internationaux.
- **Divers (2.1.8)** :
  - Fournir 2 projets de référence portant sur l'utilisation de logiciels et d'outils numériques pour le traitement, l'agrégation, l'analyse et la modélisation de données carbone dans le cadre de systèmes MRV (6 points/10 points, soit 3 points par référence).
  - Fournir 1 projet de référence portant sur la formation d'utilisateurs à l'application pratique de ces logiciels et outils numériques (4 points/10 points).

Expert 1 – Expert·e juridique en droit de l'énergie et finance carbone (voir SE 2.2)

Tâches Expert 1

- Analyser le cadre juridique et réglementaire tchadien applicable aux énergies renouvelables, aux mini-réseaux, à la production, à la distribution et à la commercialisation de l'électricité ainsi qu'à la participation d'opérateurs privés.
- Analyser le cadre juridique régional applicable, notamment au niveau de la CEMAC et de l'OHADA, et identifier ses implications pour le développement, le financement et l'exploitation des projets concernés.
- Analyser le cadre juridique et institutionnel applicable à la finance carbone et aux crédits carbone, y compris les compétences et responsabilités des institutions publiques concernées.
- Clarifier les questions relatives à la propriété, la titularité, au transfert et à la valorisation des réductions d'émissions et des crédits carbone, ainsi que les modalités possibles de répartition des revenus entre l'État, l'ADERM, les opérateurs, investisseurs et autres parties concernées.
- Analyser l'articulation entre les mécanismes de finance carbone envisagés, les contrats et modèles de partenariat avec les opérateurs privés ainsi que le cadre juridique applicable aux investissements et aux infrastructures énergétiques.
- Examiner les exigences découlant des engagements internationaux du Tchad en matière climatique et leurs implications éventuelles pour la certification, le transfert et la comptabilisation des réductions d'émissions.
- Développer, conjointement avec les juristes de l'ADERM et des autres institutions publiques concernées, les procédures, modèles de documents, clauses contractuelles et recommandations juridiques nécessaires à la mise en œuvre et à la réplication de l'approche.

- Assurer la formation et l'accompagnement pratique des juristes et cadres concernés de l'ADERM et des autres institutions publiques, notamment sur le cadre juridique de la finance carbone, les droits associés aux crédits carbone, les dispositions contractuelles et leur articulation avec le droit de l'énergie.

Qualifications Expert 1

- **Études (2.2.1**) : Diplôme universitaire (Master ou équivalent) en droit, droit des affaires, droit public, droit de l'énergie ou discipline juridique équivalente.
- **Langue (2.2.2)** : Excellente maîtrise du français (C1) (7/10 points). Bonne maîtrise de l'anglais (B2) (3/10 points).
- **Expérience professionnelle générale (2.2.3)** : 7 ans d'expérience professionnelle dans le conseil juridique ou l'analyse de cadres juridiques et réglementaires relatifs aux infrastructures, à l'énergie ou aux investissements.
- **Expérience professionnelle spécifique (2.2.4)** : 7 ans d'expérience dans le droit de l'énergie et des infrastructures, par exemple concernant les énergies renouvelables, la production et la distribution d'électricité, les opérateurs privés, les concessions, partenariats public-privé ou autres formes de participation du secteur privé.
- **Expérience en leadership/gestion (2.2.5)** : 3 ans d'expérience en tant qu'expert·e juridique senior ou responsable juridique dans des projets complexes impliquant des acteurs publics et privés.
- **Expérience régionale (2.2.6)** : 5 ans d'expérience professionnelle dans l'application du droit tchadien ainsi que des cadres juridiques de la CEMAC et de l'OHADA dans les domaines de l'énergie, des infrastructures ou des investissements.
- **Expérience de développement (2.2.7)** : 3 ans d'expérience dans des projets de coopération au développement ou dans l'accompagnement juridique de projets financés par des institutions internationales.
- **Divers (2.2.8)** : Fournir 2 projets de référence portant sur les aspects juridiques des marchés carbone, de la finance climatique ou des transactions portant sur des réductions d'émissions (5 points par projet de référence, maximum 10 points)

Compétences relationnelles des membres de l'équipe

En plus de leurs qualifications professionnelles, les membres de l'équipe doivent posséder les qualifications suivantes :

- Travail d'équipe
- Initiative
- Compétences en communication et pédagogique
- Compétences socioculturelles
- Action efficace et orientée vers le partenaire et le client
- Pensée interdisciplinaire

Le soumissionnaire doit affecter les expert·e·s en mission de courte durée objet de l'offre aux différentes tâches en fonction de leurs qualifications et présenter ces informations de façon claire.

5. Consignes de calcul

Affectation du personnel et frais de voyage et de déplacement

Les frais de subsistance seront remboursés sous forme d'indemnités journalières forfaitaires à concurrence des plafonds fiscaux applicables au pays considéré, selon le tableau des taux par pays figurant dans la circulaire du ministère fédéral allemand des Finances (BMF) relative

au remboursement des frais de mission et de déplacement (à consulter sous Bundesfinanzministerium - Steuerliche Behandlung von Reisekosten und Reisekostenvergütungen bei betrieblich und beruflich veranlassten Auslandsreisen ab 1. Januar 2026 (ALLEMAND SEULEMENT)) [page du ministère intitulée « Traitement fiscal des frais de déplacement et remboursements de frais de déplacement lors de déplacements à l'étranger motivés par des raisons professionnelles et raisons liées à l'entreprise à partir du 01/01/2026»]).

Les frais d'hébergement seront remboursés sous forme d'indemnité d'hébergement comme indiqué dans le cadre estimatif détaillé ci-après.

Les frais correspondant à un dépassement raisonnable du plafond de l'indemnité d'hébergement pourront être remboursés sur présentation de justificatifs et s'ils font l'objet d'une justification particulière.

Tous les voyages et déplacements doivent faire l'objet d'une concertation préalable avec la personne responsable du projet.

Aspects de durabilité en matière de voyages

La GIZ est tenue de réduire les émissions de gaz à effet de serre (émissions de CO_2) provoquées par les voyages. Lors de l'élaboration de votre offre, veuillez tenir compte des possibilités de parvenir à cette réduction, p. ex. en choisissant la classe de réservation causant le moins d'émissions (classe économique) ou en optant pour les moyens de transport, les compagnies aériennes et les itinéraires présentant la meilleure efficacité en termes de CO_2. Pour les trajets courts, il convient de privilégier le train (2e classe) ou l'e-mobilité.

Les émissions de CO_2 causées par les voyages en avion doivent être compensées. À cet égard, la GIZ prescrit un budget via lequel les coûts de la compensation des émissions de CO_2 peuvent faire l'objet d'un décompte établi sur la base de justificatifs.

Le marché des certificats d'émissions de CO_2 rassemble une multitude de prestataires qui proposent différents critères d'impact sur le climat. La fondation Alliance pour le développement et le climat (site en allemand et en anglais) a publié une liste de normes (en allemand) dont la GIZ recommande l'application.

Cadre estimatif détaillé

Note : Veuillez calculer votre offre de prix précisément sur la base des paramètres indiqués dans le tableau suivant. Toute déviation mènera à la requalification de votre offre en offre variante et de son exclusion de la procédure !

Jours d'honoraires	Nombre d'expert·e·s	Nombre de jours par expert·e	Total	Observations
chef / directeur.trice	1	80	80	40 JE dans le pays de résidence. 40 JE dans le pays d'intervention
Expert 1	1	60	60	30 JE dans le pays de résidence. 30 JE dans le pays d'intervention

Frais de déplacement	Quantité	Prix (EUR)	Total (EUR)	Commentaires
Per diem/ indemnités dans le pays d'affectation	70	42,00	2.940,00	Remboursées sous forme forfaitaire à concurrence des plafonds fiscaux applicables selon la circulaire du BMF relative au remboursement des frais de mission et de déplacement applicable pour Tchad
Per diem/ indemnités dans le pays d'affectation pour les jours de voyages	12	28,00	336,00	Remboursées sous forme forfaitaire
Indemnités d'hébergement dans le pays d'affectation	70	A déterminer par le soumissionnaire	A déterminer par le soumissionnaire	sur présentation de justificatifs, les frais d'hébergement peuvent faire l'objet d'un décompte **jusqu'à 100 % des montants forfaitaires** prévus par la circulaire du BMF **Jusqu'à 75 % des plafonds indiqués** dans cette même circulaire peuvent faire l'objet d'un décompte au forfait. **Veuillez indiquer dans le bordereau de prix si votre offre s'entend avec un mode de décompte au forfait ou sur présentation de justificatifs.** *40 nuitées, directeur* *30 nuitées, expert 1*
Transport	**Quantité**	**Prix (EUR)**	**Total (EUR)**	**Commentaires**
Vols internationaux	6	A déterminer par le soumissionnaire	A déterminer par le soumissionnaire	6 vols aller- retour vers N'djamena, sur justificatif, 3 x chef de l'équipe, 3 x expert 1.
Compensation CO_2 pour transport aérien	6	140,00	840,00	Un budget de compensation CO2 est prévu pour facturation sur justificatif.
Frais de transport (voiture)	6	50,00	300,00	Frais de transfert de et vers l'aéroport, contre justificatif
Autres frais de voyage • Visa	6	105,00	630,00	Contre justificatif
Rémunération flexible	1	2.500,00	2.500,00	Un budget est prévu pour la rémunération flexible et est déjà inclus dans le bordereau de prix. **Le recours à l'élément de rémunération flexible requiert**

				l'autorisation écrite préalable de la GIZ.
Sous-traitance	1	15.000,00	15.000,00	**Sous-traitance** Un budget ferme de **15 000 EUR** est prévu pour la sous-traitance de prestations spécifiques nécessaires à la réalisation de la mission. Ce budget peut notamment couvrir le recours ponctuel à des **expert·e·s individuel·le·s locaux, bureaux d'études locaux ou autres prestataires spécialisés locaux**, notamment pour la collecte et le traitement de données, des analyses juridiques ou réglementaires ainsi que d'autres prestations spécialisées nécessaires à la préparation des livrables. Outre la rémunération ce budget peut aussi couvrir les frais de transports de mission des expert·e·s Les prestations de sous-traitance sont définies et mobilisées par le contractant en fonction des besoins identifiés au cours de la mission en alignement avec la GIZ, l'ADERM et autres acteurs pertinents.

Ateliers et événements, formations initiales et continues

Les activités de formation et de renforcement des capacités sont décrites sous 2, dans le cadre de l'axe 2. Le contractant est responsable de la préparation des contenus, de l'élaboration des supports pédagogiques, de l'animation et de la documentation des ateliers et formations. Il proposera leur nombre, leur durée et leur calendrier dans son offre technique.

Note : Aucun budget n'est mis à disposition du consultant pour les ateliers, l'organisation des ateliers et la logistique sont à la charge de la GIZ. Aucun Budget n'est à inclure dans l'offre financière.

6. Contributions de la GIZ ou d'autres acteurs

Il est prévu que la GIZ et/ou d'autres acteurs mettent à disposition les prestations et moyens d'appui suivants :

- La mise à disposition de salles pour les formations et ateliers prévus dans le cadre de la mission ;
- L'organisation, la logistique et la prise en charge des formations et ateliers proposé par le contractant dans le cadre de la mission, voir 2, axe 2 ;
- L'organisation et la logistique des réunions de coordination et de travail avec les parties prenantes, en présentiel ou en format hybride ;
- La facilitation de la prise de contact et de la coordination avec l'ADERM et les autres acteurs institutionnels concernés ;

La structure de l'offre du soumissionnaire doit correspondre à celle des TdR. Notamment le plan détaillé de la conception (chapitre 3) doit correspondre à la structure des critères pondérés (et non dotés d'un facteur de pondération 0) du schéma d'évaluation. L'offre doit être facile à lire (police de taille 11 ou supérieure) et être rédigée de manière intelligible. **Elle est à établir en langue Française.**

L'offre dans son ensemble ne doit pas excéder 10 pages (CV non inclus). Si le nombre maximum de pages prescrit est dépassé, le contenu des pages en surnombre ne sera pas pris en compte dans l'évaluation. Les contenus externes (tels que les liens conduisant à des pages web) ne seront pas non plus pris en compte.

Les CV des candidats proposés au chapitre 4 du cahier des charges, conformément aux exigences décrites dans ce chapitre, doivent être soumis dans le format indiqué dans les directives de candidature. (ou format similaire). Chaque CV ne doit pas dépasser 4 pages. Tout CV doit indiquer, pour chaque projet mentionné, le poste que la personne proposée a occupé, les fonctions qu'elle a exercées et la durée de son engagement. **Les CV doivent être rédigés en langue française ou en langue anglaise.**

Veuillez calculer précisément votre offre de prix sur la base des paramètres indiqués au point 5 « Consignes de calcul ». Le contrat qui sera conclu n'ouvre pas droit à l'utilisation de l'ensemble des journées, voyages, ateliers ou budgets. Le nombre de journées, voyages, ateliers et le montant des budgets sont convenus à titre de plafonds. Les prescriptions relatives à la fixation des prix figurent dans le bordereau de prix.

7. Protection de données

L'exécution du contrat peut impliquer le traitement des données à caractère personnel par le contractant, telles que (mais sans s'y limiter) le traitement de noms et de coordonnées. Dans de tels cas, le contractant agira en tant que RESPONSABLE DU TRAITEMENT indépendant et doit se conformer à TOUTES les obligations applicables en matière de protection des données, y compris celles découlant des lois régionales et locales. Le contractant ne doit traiter les données à caractère personnel que lorsqu'un objectif donné ne peut être raisonnablement atteint sans ces données. Les principes de protection des données tels que la licéité, la minimisation des données, l'exactitude, la limitation des finalités, la limitation de la conservation, la transparence, l'intégrité et la confidentialité, et la responsabilité, de même que les nombreux droits de la personne concernée, doivent être respectés. La GIZ n'est en aucun cas responsable d'un tel traitement.
Dans les cas où le contractant suit les instructions d'un partenaire de la GIZ concernant un tel traitement, le partenaire est le responsable du traitement des données, et le traitement des données est effectué conformément aux instructions du partenaire ainsi qu'aux lois et normes auxquelles il est soumis.
Lorsque le contractant n'est pas soumis au RGPD (Règlement (UE) 2016/679) et que les lois applicables ne contiennent aucune explication des principes et droits en matière de protection des données à caractère personnel mentionnés ici, les définitions et les significations fournies par le RGPD pourraient être utiles.

8. Annexes

- Factsheet du projet Energie VELA (sera mis à disposition après la conclusion du contrat)